

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 03 septembre 2019

P.V. N°7

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Michel BRUNET – Albert DI RE – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI – Jean Paul PERON – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Excusés : Mme Valérie TOMASSONE – MM Patrick FAUTRAD – Jean RENZULLI

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) – M. Patrice BOUREAU (président de la C.D.A)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Tirage au sort de la Coupe du Var Séniors*

- *Dates des engagements jeunes / féminines / loisirs / foot d'animation*

- *Validation Règlement Intérieur C.D.A.*

- *Mutés supplémentaires*

- *Informations*

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Appel à candidature pour le Club des 100 femmes Dirigeantes 2019/2020. Noté.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Guide utilisateur concernant la dématérialisation des licences. Noté

- Consultation des procédures relatives aux licences en cliquant sur le lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr/documents/?cid=85>. Transmis à tous les clubs.

- Informations pratiques adressées à tous les clubs engagés en Coupe de France pour le bon déroulement des rencontres du second tour. Noté

• **CLUBS :**

- **STE MAXIME** : problème concernant le départ de certains joueurs. Noté
- **PLAN DE LA TOUR** : Lors du premier match de championnat à domicile le 22 septembre un hommage aura lieu suite au décès d'un de leurs joueurs survenue lors d'un accident de la route. Transmis au Président.
- **ST MAXIMIN** : Invitation pour la cérémonie des 70 ans du club. M. Pierre GUIBERT sera présent.
- **HYERES OLYMPIQUE** : Demande de radiation du club. Noté

• **DIVERS :**

- **CDOS** : Une réunion de rentrée aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à 18h00. Noté.

Tirage au Sort de la Coupe du Var Séniors Cadrage

Le tirage au sort de la Coupe du Var Séniors a été effectué en présence de tous les membres du Comité de Direction.

Les matches auront lieu le **dimanche 29 septembre 2019** sur le terrain du club premier nommé

**SALERNES / CSK OF VAL DES ROUGIERES
J.S BERTHE / FOOT ASS. FREJUSIENNE**

Les clubs recevant doivent faire parvenir au Secrétariat du District du Var l'horaire du match

Dates butoirs des Engagements

CRITERIUM U18/U19/U20 D2 – U15 D3 – U14 D3

> Clôture des engagements le 07 septembre 2019

U18 / U15 et CRITERIUM U13 FEMININES : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 17 septembre 2019

U13 PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 06 septembre 2019 2019

U12 EXCELLENCE – PRE-EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 06 septembre 2019

U11 EXCELLENCE – PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 06 septembre 2019

U10 EXCELLENCE et PRE-EXCELLENCE :

> Clôture des engagements le 06 septembre 2019

U6 – U7 – U8 ET U9 :

Les engagements doivent nous être adressés par mail au secretariat@var.fff.fr

ADDITIF AUX COMMISSIONS SAISON 2019/2020

COMMISSION FEMININES : Suite à son audition intégration de M. Francis GALIMI.

DEPARTEMENT TECHNIQUE : Suite à son audition intégration de M. David PIQUEMAL.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

Les clubs concernés doivent indiquer, impérativement avant le début des championnats, l'(ou) les équipe(s) dans laquelle (lesquelles) ils souhaitent voir évoluer e (ou ces) muté(s) supplémentaire(s).

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) - STE MAXIME (R1) - TRANS (D3) - LA LONDE (D1) - PAYS DE FAYENCE (ne veut pas de muté supplémentaire) - GARDIA CLUB (U14 D1) - PIVOTTE SERINETTE (D4) - LE PRADET (non communiqué) - CUERS PIERREFEU (non communiqué) - LA CADIERE (non communiqué) - BRIGNOLES (non communiqué) - BANDOL (non communiqué).

DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :

SC TOULON (R1 FEMININE et U18 R1) - HYERES FC (U18 R2 et SENIORS R2) - SIX FOURS LE BRUSC (SENIORS R2 pour les deux mutés) - LA VALETTE (SENIORS R2 et U17 Nationaux) - ST TROPEZ FC (D3) - OLLIOULES (non communiqué)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN JOUEUR SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 67.1 du R.A.G de la LIGUE MEDITERRANEE

- Pour trois saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LE LAVANDOU (D1) - STE MAXIME (D2) - COGOLIN (U16 D1) - ST CYR (D1) - HYERES FC (non communiqué) - ST ZACHARIE (non communiqué) - STE ANASTASIE (non communiqué) - LITTORAL SPORT ACADEMY (non communiqué)

- Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

ROCBARON (U15 D2) - ROQUEBRUNE (D3) - FLASSANS (non communiqué)

- Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) - SC DRAGUIGNAN (D1) - LA LONDE (non communiqué) - PLAN DE LA TOUR (non communiqué) - BESSE SPORTS (non communiqué)

- Pour trois saisons : création d'une équipe supplémentaire en U13F, U15F ou U18F saison 2018/2019 et sous réserve d'engagement d'une équipe en U13F, U15F ou U18F pour la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LORGUES (U16D1) - CSC FREJUSIEN (non communiqué) - TOURVES (non communiqué) - LES VALLONS (non communiqué)

- Pour deux saisons : sous réserve d'engagement d'une équipe U13 F, U15 F ou U18 F pour la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FREJUS ST RAPHAEL (SENIORS R2) - CSC TOULON EST (non communiqué)

- Pour une saison, sous réserve d'engagement d'une équipe U13F, U15F ou U18F pour la saison 2019/2020

UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

SC TOULON (U15 D1) - RAMATUELLE (U20 R2) - SIX FOURS LE BRUSC (SENIORS R2) - CARQUEIRANNE LA CRAU (SENIORS FEMININES R1) - ASPTT HYERES (non communiqué)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début du championnat

INFORMATIONS

- Présentation des informations du CTD DAP pour la saison 2019/2020 :

>> **Développement et animation des Pratiques (DAP)** : Football d'animation ; Football Féminin ; Labels ; Programme Educatif Fédéral ; Football diversifié ; Football Loisirs ; Foot à l'école

>> **Plan de performance Fédéral (PPF)** : partie concernant le CTD DAP : Détections/Sélections Féminines ; Formation fédérales.

Suite à la demande du Président de la Commission des Délégués, le Comité de Direction émet un avis favorable concernant la demande de certificat médical des délégués qui passe à 73 ans au lieu de 70 ans au 01 juillet de l'année en cours.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

*Prochaine réunion de bureau
Le Mercredi 11 septembre 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO